



CORSE

PARTICULIERS

Vos tarifs

au quotidien

Principales conditions tarifaires
En vigueur au 2 avril 2025

Tarifs en euro TTC lorsque la TVA est applicable



Extrait standard des tarifs*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) (Crédit Agricole en Ligne Service Action)	GRATUIT Hors coût du fournisseur d'accès Internet
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	GRATUIT
Tenue de compte	2,50 €/MOIS soit, pour information 30 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) Mastercard Débit Immédiat	49 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) Mastercard Débit Différé	48 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) Mastercard AS	38,80 €/AN
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1 €/RETRAIT À PARTIR DU 5ÈME RETRAIT/MOIS
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	2 €/MOIS soit, pour information 24 €/AN
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) <ul style="list-style-type: none">• En agence• Par Internet	4,60 €/VIREMENT GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Commission d'intervention <ul style="list-style-type: none">• Par opération• Plafond mensuel	8 € 80 €

* Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard de tarifs.

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs P.2

Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte P.5

Ouverture, Transformation, Clôture
Relevés de compte
Tenue de compte
Services en agence
Frais de recherche de documents

Banque à distance P.7

Abonnement à des services de banque à distance
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail

Vos moyens et opérations de paiement P.8



Cartes
Virements
Prélèvements SEPA / TIP SEPA
Chèques

Offres groupées de services P.13

Offre Prestige
Offre Premium
Offre Essentiel
Offre eko
Offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : Le Compte à Composer
Module Budget Protégé
Offres qui ne sont plus commercialisées

Irrégularités et Incidents P.22

Commission d'intervention
Opérations particulières
Incidents de paiement

	Découverts et Crédits	P.23
	Découverts Crédits à la consommation Crédits immobiliers Autres opérations liées aux crédits	
	Épargne et Placements financiers	P.25
	Épargne bancaire Placements financiers	
	Offres pour les jeunes	P.27
	Opérations à l'étranger	P.29
	Assurances et Prévoyance	P.29
	Assurance pour vous et vos proches Assurance pour vos biens Assurance pour vous protéger au quotidien Assurance de la Banque au Quotidien	
	Succession	P.31
	Autres services	P.31
	Protection des particuliers Magazines	
	Résoudre un litige	P.33

Cette plaquette tarifaire comprend les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt, ainsi que les principales conditions tarifaires applicables aux autres opérations, produits ou services. Votre conseiller ou votre agence est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences ou sur notre site Internet www.credit-agricole.fr/ca-corse (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).



Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Ouverture, Transformation, Clôture

Ouverture de compte ▲●	GRATUIT
Clôture de compte ▲●	GRATUIT
Changement d'adresse ▲●	GRATUIT
Transfert de compte dans une autre agence Crédit Agricole	GRATUIT
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT
Services bancaires de base ▲	GRATUIT

(fournis dans le cadre du droit au compte conformément aux articles L.312-1, D.312-5 et D.312-5-1 du Code monétaire et financier).



Bon à savoir !

▲ Services bancaires de base. Ces services comprennent : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.

Relevés de compte

	Papier	e.relevé ¹
Relevé mensuel ▲●	GRATUIT	GRATUIT
Relevé par quinzaine (2 par mois)	0,63 €/MOIS	GRATUIT
Relevé décadaire (3 par mois)	3,21 €/MOIS	GRATUIT
Relevé journalier	33,60 €/MOIS	GRATUIT
Relevé annuel des frais	GRATUIT	GRATUIT
Réédition d'un relevé de compte en agence	16,50 €	
Option d'envoi : une enveloppe par compte	5,60 €/MOIS	
Relevé global des avoirs (épargne/crédit)	7,50 € par relevé	
Périodicité au choix du client : annuelle, semestrielle, trimestrielle		
Relevé IFI ² (annuel)	NOUS CONSULTER	

¹ Les e.relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet «Crédit Agricole en Ligne», à la rubrique e-Documents.

² IFI : Impôt sur la Fortune Immobilière

● Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.

Tenue de compte

Tenue de compte ▲●	2,50 €/MOIS
Frais de gestion de compte inactif ¹ ▲●	30 €/AN MAXIMUM
Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ▲●	GRATUIT
Forfait des opérations courantes illimitées	3,40 €/MOIS
Comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	

Services en agence

Versement d'espèces ▲●	GRATUIT
Remise de chèque(s) ▲●	GRATUIT
Retrait d'espèces de dépannage²	5,60 €
Dans les agences de la Caisse régionale du Crédit agricole de la Corse	

Frais de recherche de documents³

Documents datés de plus ou de moins d'1 an	16,60 €
Frais de photocopie (par page)	3 €

¹ Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

² Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit agricole de la Corse d'une carte de retrait d'espèces en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole de la Corse.

³ Document hors relevé de compte et Imprimé Fiscal Unique.



Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

Internet

Service de banque à distance par Internet

Offre Vision

Service de banque à distance par Internet comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique.

GRATUIT

Service de banque à distance par Internet▲●

Offre Action

Services inclus dans Offre Vision + virements externes SEPA

GRATUIT

Service de banque à distance par Internet - service de bourse en ligne

Invest Store Initial

GRATUIT

Invest Store Intégral

- Moins de 12 ordres par an
- À partir de 12 ordres par an

96 €
GRATUIT

Les frais d'utilisation applicables aux ordres de bourse en France figurent en page 26.

Service d'agrégation de comptes¹

Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques

GRATUIT

Les services de banque à distance par Internet sont accessibles depuis :

- Notre site internet www.credit-agricole.fr/ca-corse
- Nos applications mobiles **TÉLÉCHARGEMENT ET ACCÈS GRATUITS**
 - Ma Banque
 - Envoyer de l'argent avec Wero²
 - Paiement Mobile dédiée aux paiements sécurisés en magasin³
 - Paiement Mobile : Téléchargement et accès gratuits de l'application Paiement Mobile, hors coût de communication selon opérateur. L'utilisation de l'application est soumise à conditions et nécessite un abonnement au service Crédit Agricole En Ligne et la détention d'un smartphone compatible avec accès à Internet

Téléphone avec Filvert Service vocal

Solde du compte + dernières opérations + encours carte à débit différé

0,60 € l'appel

¹ Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque.

² Service permettant d'effectuer un virement entre Particuliers par l'utilisation du numéro de téléphone mobile.

³ Service permettant d'effectuer des paiements chez les commerçants acceptant la carte sans contact. La détention d'un smartphone Android éligible est requise.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail

Mini-relevés (hebdomadaire)	0,30 €/SMS
Alerte écopage (mensuelle)	0,30 €/SMS
Alerte temps réel de gestion	0,30 €/SMS
Alerte achat à distance	0,30 €/SMS
Alerte solde disponible (hebdomadaire)	0,30 €/SMS
Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur	0,30 €/SMS
Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	0,30 €/SMS
Alerte souple du découvert (mensuelle)	0,30 €/SMS
Alerte SMS solde débiteur et rejet d'opérations	0,30 €/SMS



Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte



Carte de paiement et de retrait)))

CATÉGORIES DE CARTE

	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)		
- L'autre carte ▲●	21,60 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique)		
- Mastercard à autorisation systématique	38,80 €/AN	
- Mastercard eko	38,80 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)		
- Mastercard Standard	49 €/AN	48 €/AN
- Mastercard 100% Corse	54 €/AN	53 €/AN
- Visa Classic	49 €/AN	48 €/AN
- Gold Mastercard	140 €/AN	136 €/AN
- Gold Mastercard 100% Corse	145 €/AN	141 €/AN
- Visa Premier	140 €/AN	136 €/AN
- World Elite Mastercard		341 €/AN
- Visa Infinite		341 €/AN

Cotisation carte (suite)

Carte de crédit associée à un crédit renouvelable


	Paiement comptant à Débit immédiat	Paiement comptant à Débit différé
Mastercard Cartwin ¹ 	52 €/AN	51 €/AN
Gold Mastercard Cartwin ¹ 	143 €/AN	139 €/AN

Carte de retrait

Carte Libre Service Agence ²	GRATUIT
---	---------



Bon à savoir !

Le logo  indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact.



Pour toute souscription d'une seconde carte de paiement sur un même compte, réduction de 50 % sur la cotisation de la carte la moins chère. Sauf les cartes World Elite Mastercard, Visa Infinite, Mozaïc, l'autre carte.

¹ Les cartes Mastercard Cartwin et Gold Mastercard Cartwin sont des cartes associées à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Ces cartes Cartwin sont facultatives. Elles portent la mention « CARTE DE CREDIT » au recto. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client :

- carte à débit immédiat : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client au jour le jour.

- carte à débit différé : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue.

Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

² Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre agence.

Les paiements et retraits à l'étranger sont gratuits pour les moins de 30 ans¹. (cf page 27)

Paiement par carte

Paiement par carte en euro² dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)[●] **GRATUIT**

Paiement par carte en devises dans un pays de l'EEE

- Frais fixes **0,95 €/OPÉRATION**
- Frais variables **2,80 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION**
- Frais de conversion monétaire³

Autres paiements par carte⁴

- Frais fixes **0,95 €/OPÉRATION**
- Frais variables **2,80 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION**
- Frais de change éventuels

N.B : Le paiement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarifications que les paiements par carte.

Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces par carte en euro² dans un pays de l'EEE (y compris les retraits par carte en euro dans la zone euro)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets

	du CréditAgricole	d'une autre banque
L'autre carte ▲●	GRATUIT	0,90 €/RETRAIT À PARTIR DU 5^{ÈME} RETRAIT/MOIS
- Mastercard à autorisation systématique - Maestro - Mozaïc - Mastercard eko	GRATUIT	1 €/RETRAIT À PARTIR DU 5^{ÈME} RETRAIT/MOIS
- Mastercard Standard ou Visa Classic - Mastercard Globe Trotter - Mastercard Cartwin	GRATUIT	1 €/RETRAIT À PARTIR DU 5^{ÈME} RETRAIT/MOIS
- Gold Mastercard - Visa Premier - Gold Mastercard Cartwin - World Elite Mastercard - Visa Infinite	GRATUIT	1 €/RETRAIT À PARTIR DU 5^{ÈME} RETRAIT/MOIS

Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'EEE

- Frais fixes **4,40 €/OPÉRATION**
- Frais variables **2,90 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION**
- Frais de conversion monétaire³

Autres retraits d'espèces par carte⁴

- Frais fixes **4,40 €/OPÉRATION**
- Frais variables **2,90 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION**
- Frais de change éventuels

¹ Offre réservée aux clients de 12 à 25 ans révolus et aux clients de 26 à 30 ans révolus détenteurs d'une offre groupée (CSCA, Compte à Composer, formule Essentiel, Premium ou Prestige).

² Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement UE n°2021/1230 du 14 juillet 2021).

³ L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). [Exemples de frais de conversions monétaires \(Internet\)](#).

⁴ Opérations de paiement hors champ d'application du règlement UE n°2021/1230.

Autres services par carte

Envoi de la carte en recommandé avec avis de réception (frais de poste inclus) à la demande du client	10,70 €
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	GRATUIT
Réédition du code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)	11,40 €
Frais de refabrication de la carte perdue, volée ou en cas de détérioration	15,20 €
Modification des plafonds d'utilisation à la demande du titulaire de la carte, en agence via l'application Ma Banque	10,25 € GRATUIT
Frais d'opposition de la carte par le titulaire	GRATUIT
Verrouillage temporaire de la carte (carte égarée) sur les interfaces digitales et agences	GRATUIT

Virements

Virement SEPA*

Opération libellée en euro à destination ou en provenance de la zone SEPA

Emission d'un virement SEPA ▲●

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL	Internet	Agence
Frais par virement occasionnel		
• Vers un compte détenu au sein de la Caisse Régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale	GRATUIT	4,60 €
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	4,60 €
VIREMENT SEPA PERMANENT	Internet	Agence
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Frais par virement permanent		
• Vers un compte détenu au sein de la Caisse Régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale	GRATUIT	1,60 €
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	1,60 €
Modification d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT

Emission d'un virement Instantané SEPA

Via le service de banque à distance par Internet Crédit Agricole En Ligne - Site Internet www.credit-agricole.fr/ca-corse	
Frais par virement occasionnel vers un compte hors Caisse régionale	GRATUIT
Via WERO - Application Ma Banque	
Frais par virement occasionnel	GRATUIT
Réception d'un virement SEPA ▲●	GRATUIT
Réception d'un virement Instantané SEPA ▲●	GRATUIT

* Pays de la zone SEPA (cf. carte en page 36) :

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède.
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.
- Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey, Ile de Man, le Vatican et Andorre.
- Royaume-Uni.

Autres opérations sur virements

Demande de rappel de virement SEPA à l'initiative du donneur d'ordre 8,80 €

Prélèvements SEPA / TIP SEPA

Révocation et opposition de prélèvement SEPA GRATUIT

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲● GRATUIT

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲● GRATUIT

Information premier prélèvement SEPA 1 €

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲● GRATUIT

Frais de mise en place d'un titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA GRATUIT

Chèques

Paiement d'un chèque GRATUIT

Remise de chèque(s) sur le compte ▲● GRATUIT

Date de valeur chèque remis à l'encaissement
à compter de son inscription sur le compte J+1

Délivrance d'un chéquier GRATUIT

Frais d'envoi de chéquier :

- en recommandé AR (frais de poste inclus) à la demande du client 10,70 €
- en pli simple à la demande du client GRATUIT

Frais d'opposition sur chèque(s) ou chéquier(s) par l'émetteur 17,30 €

Frais d'émission d'un chèque de banque ▲ 15,10 €

Chéquier 100% Corse bilingue 3,60 €

Chéquier avec talon de correspondance 6 €

Frais d'envoi de chéquier autre Crédit Agricole 10,70 €

Destruction de chéquier 15,30 €



Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément

Cotisation à une offre groupée de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. A défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

Les offres Prestige, Premium et Essentiel ont des cotisations spécifiques pour les clients âgés entre 18-25 ans (inclus) et 26-30 ans (inclus). Cf. page 27.

Offre Prestige

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Commission d'intervention¹

Commission d'intervention illimitée

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) « World Elite Mastercard » ou « Visa Infinite » (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Emission et réception d'un virement Instantané SEPA

Emission et réception d'un virement non SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA²

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque

Retrait d'espèces par carte³

Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel

31,50 €/MOIS

¹ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois. Voir Glossaire page 35.

² Sauf gratuité imposée par la loi.

³ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offre Prestige (suite)

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paiement par carte¹

En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'EEE

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium²

SécuriWEB Premium

Merci pour l'info Prestige (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements "Les experts" de Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)

31,50 €/MOIS

Offre Premium

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Commission d'intervention

Commission d'intervention³ : 3 / an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Gold Mastercard » ou « Visa Premier » (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Emission et réception d'un virement Instantané SEPA

Emission et réception d'un virement non SEPA : 10 virements / an

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA⁴

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

15 €/MOIS

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

² La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

³ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois. Voir Glossaire page 35.

⁴ Sauf gratuitement imposée par la loi.

Offre Premium (suite)

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : 3 / an

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits / an

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Premium de manière illimitée les frais suivants : Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement.

15 €/MOIS

Paiement par carte¹

En euro dans un pays de l'EEE

En devises dans ou hors pays de l'EEE : 10 paiements / an

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Premium de manière illimitée les frais suivants : Paiement par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE.

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium²

SécuriWEB Premium

Merci pour l'info Premium (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements "Les experts" de Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique

Offre Essentiel

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Commission d'intervention

Commission d'intervention³ : 1 / an

10 €/MOIS

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

² La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

³ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois. Voir Glossaire page 35.

Offre Essentiel (suite)

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Mastercard Standard » ou « Visa Classic » (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Emission et réception d'un virement Instantané SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA¹

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chèque en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : 1 / an

Retrait d'espèces par carte²

Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Essentiel de manière illimitée les frais suivants : Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement.

Paiement par carte²

En euro dans un pays de l'EEE

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Essentiel de manière illimitée les frais suivants : Paiement par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE.

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus³

Merci pour l'info

- Accès au service de renseignements "Les experts" de Merci pour l'info : 2 demandes / an
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique

¹ Sauf gratuité imposée par la loi.

² Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

³ La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

10 €/MOIS

Offre eko

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Offre Vision option virements externes

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte ou sur la gestion du compte par SMS :

- alerte si solde du compte inférieur à 20 €
- alerte solde débiteur et rejet d'opérations
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
- alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeurs Crédit Agricole

E-relevé mensuel

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) « Mastercard eko » (cotisation carte)

Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Délivrance d'un chéquier (sur demande)

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces en euro à un distributeur automatique du Crédit Agricole

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro ET en euros ou en devises dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 25 retraits / an

Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits / an

2 €/MOIS



Bon à savoir !

L'offre eko n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision. En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients eko se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients eko est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : 30 € / chèque
- Montant du chèque supérieur à 50 € : 50 € / chèque

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre eko sera résiliée, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard eko, de souscription d'une carte complémentaire et de souscription d'une autorisation de découvert. En cas de résiliation de l'offre eko, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : Le Compte à Composer Module Budget Protégé¹

LE SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Offre Vision option virements externes

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Information premier prélèvement SEPA

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail :

- alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

MODULE BUDGET PROTÉGÉ

Ouverture et clôture de compte

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : « L'autre carte »

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte solde disponible (1 fois / semaine)

Exonération pour l'ensemble des frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

2 chèques de banque / mois

Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)

Un changement d'adresse (1 fois / an)

Versement d'espèces en agence

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque

1 €/MOIS

¹ En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

Le Compte à Composer

LE SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Offre Vision option virements externes

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

3,40 €/MOIS*

Information premier prélèvement SEPA

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail :

- alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

Merci pour l'info, version papier et numérique (3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an.)

*Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Merci pour l'info. (page32)

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit après le 17/05/2017

	Découvert	Prix
• Assurance SécuriCOMPTE Découvert	De 1 € à 500 €	2,40 €/MOIS
• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte souplesse du découvert (mensuelle)	De 501 € à 1000 €	3,30 €/MOIS
• Ristourne des intérêts débiteurs ¹	De 1001 € à 2000 €	4,25 €/MOIS
	2001 € et +	5,70 €/MOIS

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT avant le 17/05/2017

	Découvert	Prix
• Assurance SécuriCOMPTE Découvert	De 1 € à 300 €	2 €/MOIS
• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte souplesse du découvert (mensuelle)	De 301 € à 800 €	2,45 €/MOIS
• Ristourne des intérêts débiteurs ¹	De 801 € à 1200 €	3,20 €/MOIS
	De 1201 € à 2000 €	4,15 €/MOIS
	2001 € et +	5,50 €/MOIS

MODULE COMPTE SÉCURISÉ

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Assurance SécuriCOMPTE Plus²
SécuriCOMPTE Premium

3,20 €/MOIS

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Retrait d'espèces de dépannage

4,90 €/MOIS

Commande de carte en urgence

Réédition code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)

¹ Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €, 25 €) selon la tranche choisie.

² La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

Offres qui ne sont plus commercialisées

MODULE SUIVI @SSURÉ

Assurance SécuriWEB
SécuriWEB Premium

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail :

- alerte achat à distance
- mini relevés (hebdomadaire)
- alerte temps réel de gestion

3,10 €/MOIS

3,75 €/MOIS

Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte à Composer :

Pour toute souscription du Compte à Composer (socle + modules), le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire dont les modalités sont les suivantes :

Dégressivité Tarifaire

- 5 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 4,40 € ET 5,39 €
- 10 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 5,40 € ET 7,49 €
- 15 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 7,50 € ET 9,49 €
- 20 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	ÉGAL À 9,50 € ET PLUS

EN + : Les Options bénéficient automatiquement du niveau de dégressivité tarifaire atteint au titre de l'équipement socle + modules.

Avantages Tarifaires Supplémentaires

Pour les 18-25 ans :	50% DE RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE
----------------------	---------------------------------

¹ Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.

Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18-30 ans inclus)

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole En Ligne Offre Vision option virements externes

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte ou sur la gestion du compte par SMS :

- alerte solde débiteur et rejet d'opérations
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) « Mastercard Globe Trotter » (cotisation carte)

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Emission et réception de virements non SEPA

Délivrance d'un chéquier (sur demande)

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Crédit Agricole de la Corse

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en devises hors de la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paiement par carte¹

En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

2 €/MOIS

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Globe Trotter sera résiliée le jour du 31^{ème} anniversaire du titulaire ainsi que, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement MasterCard Globe Trotter. En cas de résiliation de l'offre Globe Trotter, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.



Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Commission d'intervention

(Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

- Par opération
- Plafond mensuel

8 €
80 €

Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du Code monétaire et financier pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base ainsi que pour la clientèle en situation de fragilité financière ayant souscrit l'offre spécifique

- Par opération ¹
- Plafond journalier
- Plafond mensuel pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base ¹

4 €
4 €
20 €



Bon à savoir !

Pour les paiements par carte dont le montant est inférieur à 5 € et réalisés lorsque le compte se trouve en situation de découvert non autorisé ou au-delà du découvert autorisé, il n'y a pas de facturation de commission d'intervention.

Opérations Particulières

Frais de retour de courrier

(client inconnu à l'adresse)

20,50 €

Frais par saisie attribution ou conservatoire

100,65 €

Frais par saisie administrative à tiers détenteur

10 % DU MONTANT DÛ AU TRÉSOR PUBLIC, DANS LA LIMITE D'UN PLAFOND DE 86,30 €

Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire

31,45 €/CHÈQUE

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé

15 €

En cas d'interdiction bancaire :

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques

30 €

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision

15,25 €

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ²

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 €
(Frais non prélevés en cas de nouveau(x) rejet(s) du même chèque dans les 30 jours suivant le premier rejet)
- Montant du chèque supérieur à 50 €
(Frais non prélevés en cas de nouveau(x) rejet(s) du même chèque dans les 30 jours suivant le premier rejet)

30 €/CHÈQUE

50 €/CHÈQUE

¹ Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du code monétaire et financier.

² Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'injonction et s'il y a lieu la commission d'intervention.

Incidents de paiement (suite)

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	GRATUIT
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	GRATUIT
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ¹	Montant de l'opération 20 €
<ul style="list-style-type: none">• Si l'opération < 20 €• Si l'opération ≥ 20 €	



Bon à savoir !

Dans le cas où un prélèvement rejeté pour défaut de provision est représenté une ou plusieurs fois et qu'il est rejeté pour défaut de provision du compte, le ou les nouveaux rejets ne seront pas facturés.

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ¹	20 €
(Limité au montant de l'opération rejetée)	

Frais par virement occasionnel incomplet	GRATUIT
--	---------

Plafond de frais d'incidents applicable, aux clients identifiés comme éligibles à l'« Offre spécifique clients fragiles » au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier, pour les frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

25 €/MOIS



Découverts et Crédits²

Pour les offres de crédit destinées aux jeunes, reportez-vous à la rubrique « Les offres pour les jeunes ».

Découverts

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement)

Frais de dossier/de mise en place	GRATUIT
-----------------------------------	---------

Autorisation de découvert remboursable dans un délai supérieur à un mois et égal ou inférieur à 3 mois

Frais de dossier/de mise en place ou de renouvellement	GRATUIT
--	---------

Assurance facultative en couverture du découvert SécuriTRESORERIE ³	FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT
---	-------------------------------------

¹ Le montant comprend la commission d'intervention et la notification.

² Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.

³ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p.30.

Le taux débiteur annuel et le TAEG (Taux annuel effectif global) sont indiqués sur l'offre de contrat de crédit.

Crédits à la consommation

Crédit renouvelable

Crédit Renouvelable : Supplétis	NOUS CONSULTER
---------------------------------	----------------

Crédit à la consommation amortissable à taux fixe

Prêt à la consommation Auto, Confort, Personnel	NOUS CONSULTER
---	----------------

Regroupements de crédits (Regroupement dans un seul prêt de différents crédits à la consommation)	NOUS CONSULTER
---	----------------

Prêt Rachat de crédit	NOUS CONSULTER
-----------------------	----------------

Frais de dossier ¹	1,50 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ 60 € MINI - 300 € MAXI
-------------------------------	--

Crédits Immobiliers

Prêt à taux zéro, Eco PTZ, Prêt épargne Logement	NOUS CONSULTER
--	----------------

Facilimmo (Prêt à taux fixe ou révisable, amortissable ou in fine)	NOUS CONSULTER
--	----------------

Crédit relais	NOUS CONSULTER
---------------	----------------

Frais de dossier ¹	1 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ 350 € MINI
-------------------------------	---------------------------------------

Autres opérations liées aux crédits

Modification du compte à débiter ²	33,10 €
---	---------

Modification de la date d'échéance	55,20 €
------------------------------------	---------

Modification de la périodicité	55,20 €
--------------------------------	---------

Modification de garantie	165,60 €
--------------------------	----------

Attestations diverses liées au prêt	20,55 €
-------------------------------------	---------

Lettre d'Information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt)	GRATUIT
---	---------

Rédition de tableau d'amortissement	20,55 €
-------------------------------------	---------

Réaménagement de prêt	1 % CRD* 326 € MINI - 1087 € MAXI
-----------------------	--------------------------------------

Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises avant le 01/07/2016	34,40 €
---	---------

Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises à compter du 01/07/2016	GRATUIT
---	---------

Mainlevée de garantie sur prêt soldé	55,20 €
--------------------------------------	---------

Report d'échéance	55,20 €
-------------------	---------

Désolidarisation sur prêt	110,30 €
---------------------------	----------

¹ Non applicable pour certains prêts règlementés, dont prêt à taux zéro, Eco-PTZ, prêt Epargne Logement.

² Hors modification réalisée dans le cadre d'une mobilité bancaire.

* CRD : Capital Restant Dû

Autres opérations liées aux crédits (suite)

Transfert sur prêt	220,70 €
Mainlevée de garantie sur prêt en cours	165,60 €
Aménagements contractuels	54,10 €
Aménagements non contractuels	1 % CRD* 326 € MINI - 1087 € MAXI
Etude de délégation assurance externe (Loi Hamon)	GRATUIT



Épargne et Placements financiers

Épargne bancaire

Transfert de compte Livrets et assimilés vers une autre banque	129,80 €
--	----------

Épargne disponible

Livret A, Compte sur livret, Compte Épargne Logement, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret d'Épargne Populaire, les livrets pour les jeunes sont traités page 28.

Ouverture	GRATUIT
Taux bruts en vigueur	NOUS CONSULTER

Épargne moyen/long terme

Les dépôts à terme et le Plan Épargne Logement

Ouverture	GRATUIT
Taux bruts en vigueur	NOUS CONSULTER

L'assurance vie et le Plan d'Épargne Retraite (PER individuel assurance vie)¹

Droits d'entrée	NOUS CONSULTER
Rémunération	NOUS CONSULTER
Frais de gestion	NOUS CONSULTER

Placements financiers

Les frais relatifs aux PEA et PEA-PME sont régis par l'article D. 221-111-1 du code monétaire et financier.

Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte-titre, d'un PEA/PEA-PME ou d'un PER individuel compte-titres	GRATUIT
Transfert de compte-titres vers un autre établissement	143,40 €
Transfert de PEA/PEA-PME vers un autre établissement	15 € par ligne de titres cotés 50 € par ligne de titres non cotés Plafonnement à 134,60 €
Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique	21,30 €
Gestion conseillée	NOUS CONSULTER

¹ Contrat souscrit auprès de Predica, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p.30.

Ordres de bourse en France

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET

INVEST STORE INITIAL	Compte-titres	PEA/PEA-PME ¹
• Frais de courtage par ordre	0,62 %	0,50 %
• Frais fixes par ordre (gratuit pour les actions)	2,57 €	-
• Montant minimum perçu	9,40 €	-

INVEST STORE INTÉGRAL		
• Ordre ≤ à 500 €		0,48 %
• Ordre > à 500 € et ≤ à 1000 €		0,18 %
• Ordre > à 1000 €		0,12 %

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR TÉLÉPHONE

	Compte-titres	PEA/PEA-PME ¹
• Frais de courtage par ordre	1,40 %	1,20 %
• Frais fixes par ordre (gratuit pour les actions)	7 €	-
• Montant minimum perçu	17,70 €	-

Ordres de bourse sur bourses étrangères

Opération sur bourses étrangères	NOUS CONSULTER
----------------------------------	--------------------------------

Droits de garde

PAR AN

	Valeurs CA	Valeurs hors CA
Commission proportionnelle au montant du portefeuille d'un compte-titres	0,26 %	0,47 %
Frais fixes par ligne Montant minimum : 47,95 € Montant maximum : 543,60 €	3,40 €	6,60 €
Commission proportionnelle au montant du portefeuille d'un PEA/PEA-PME	0,26 %	0,40 %
Frais plafonnés à 510 €		



Bon à savoir !

Comptes inactifs (article L. 312-19 du code monétaire et financier)

Les frais et commissions qui peuvent être prélevés sur les comptes inactifs s'entendent de l'ensemble des frais et commissions perçus par l'établissement sur les opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes et les produits et services bancaires liés à ces comptes. Ces frais et commissions sont plafonnés annuellement par compte pour chacune des catégories de compte comme suit :

- les produits d'épargne suivants ne donnent lieu au prélèvement d'aucuns frais ni commission : Livret A, Livret d'épargne populaire, Plan d'épargne populaire, Livret jeune, Livret de Développement Durable et Solidaire, Plan et Compte d'épargne logement ;
- pour les comptes PEA, PEA-PME et les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif ;
- pour les autres comptes : le montant total des frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30 €.

¹ Limites à 0,5 % du montant de l'opération pour les titres cotés (1) si elle est réalisée par voie dématérialisée, et à 1,2 % dans les autres cas, plafonds non applicables pour les titres cotés hors UE et EEE.
Plafonds de 1,2 % du montant de l'opération pour les titres (2) non cotés.

Les opérations relatives aux titres (3) qui ne sont pas réalisées sur une plateforme de négociation ne donnent pas lieu à prélèvement d'autres frais que les droits d'entrée prélevés lors de la souscription. Si aucun frais de souscription n'est perçu, ou s'ils sont acquis au fonds, le gestionnaire du plan peut prélever une commission de souscription respectant les plafonds.



Offres pour les Jeunes

Ces offres et conditions tarifaires sont destinées aux jeunes jusqu'à 30 ans. Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

Tenue de compte

Frais de tenue de compte de 12 à 17 ans **GRATUIT**

Frais de tenue de compte de 18 à 25 ans **1 €/MOIS**

Cotisation carte pour les 12 / 17 ans

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : Mastercard Mozaïc Black

- La cotisation de la carte Mastercard Mozaïc Black inclut les frais de la présente rubrique « Offres pour les Jeunes » suivants :
 - retrait d'espèces par carte au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale,
 - retraits d'espèces par carte en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement,
 - retraits d'espèces par carte en euro dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement,
 - retraits d'espèces par carte en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement,
 - paiements par carte en euro dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE),
 - paiements par carte en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE).

GRATUIT

Carte Cirrus Mozaïc de retrait

GRATUIT

Cotisation carte pour les 18 / 25 ans

Voir page 8
(hors carte eko, l'autre carte, carte Mozaïc retrait,
et carte Mozaïc Black AS)

Réduction de 50 %

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : Mastercard Mozaïc Black **12 €/AN**

Cartes qui ne sont plus commercialisées

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Mastercard Globe Trotter **2 €/MOIS**

Paiement et retrait par carte en France et à l'étranger pour les 18-30 ans¹

Paiement par carte

Paiement par carte en euro² ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE) **GRATUIT**

Retrait par carte

Retrait d'espèces par carte en euro² ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE) **GRATUIT**

¹ Offre réservée aux clients de 12 à 25 ans révolus et aux clients de 26 à 30 ans révolus détenteurs d'une offre groupée (CSCA, Compte à Composer, formules Essentiel, Premium ou Prestige).

² Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

Offres groupées de services

Cotisation à une offre groupée de services

Les jeunes entre 18 et 30 ans (inclus) bénéficient de tarifs spécifiques sur les cotisations des offres Essentiel, Premium et Prestige, présentées pages 13 à 16. Ces tarifs sont fixés par paliers en fonction de l'âge.

	18 - 25 ans (inclus)	26 - 30 ans (inclus)
Offre Essentiel	3 €/MOIS	6 €/MOIS
Offre Premium	5 €/MOIS	9 €/MOIS
Offre Prestige	50 %	50 %

Offre qui n'est plus commercialisée

Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18-30 ans inclus) (voir page 21) **2 €/MOIS**

Incidents et irrégularités

Commission d'intervention¹ (de 18 à 25 ans inclus) **4 €**

Réduction de 50 % sur les plafonds de commission d'intervention prévus à la rubrique irrégularités et incidents (page 22).

Crédits

Prêt Permis à un euro par jour (jusqu'à 25 ans),
Prêt Vie Active (jusqu'à 30 ans) **NOUS CONSULTER**
Prêt étudiant
Prêt Naissance

Frais de dossier (des prêts ci-dessus) **GRATUIT**

Pour les autres opérations liées aux crédits, voir la rubrique « autres opérations liées aux crédits » pages 24 et 25.

Épargne et placements financiers

Livret A
• Ouverture dès la naissance **GRATUIT**
• Taux brut en vigueur **NOUS CONSULTER**

Livret Tiwi (0-11 ans)
• Ouverture **GRATUIT**
• Taux brut en vigueur **NOUS CONSULTER**

Livret Jeune (12-25 ans)
• Ouverture **GRATUIT**
• Taux brut en vigueur **NOUS CONSULTER**

Droits de garde (compte-titres, PEA/PEA-PME) **GRATUIT**

Assurance

Assurance multirisques Habitation **NOUS CONSULTER**

Assurance automobile **NOUS CONSULTER**

Assurance tous mobiles **NOUS CONSULTER**

Assurance complémentaire santé étudiant **NOUS CONSULTER**

(Ces contrats d'assurances sont assurés par PACIFICA)

¹ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois. Voir Glossaire page 35.



Opérations à l'étranger

Virement reçu de l'étranger

- Virement en euros provenant d'un pays de l'EEE* **GRATUIT**
- Autre virement **Variable selon le montant et la devise**

Virement vers l'étranger

- Virement en euros vers un pays de l'EEE* **4,60 €**
- Autre virement **Variable selon le montant et la devise**



Assurances et Prévoyance

Assurance pour vous et vos proches**

L'assurance complémentaire santé
L'assurance des accidents de la vie

NOUS CONSULTER

FONCTION DE LA COMPOSITION DE LA FAMILLE

L'assurance décès :
fonction du montant et de l'âge de l'assuré

L'assurance obsèques

- Contrat de financement : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré
- Contrat d'assistance

NOUS CONSULTER

Assurance pour vos biens**

L'assurance automobile
L'assurance multirisque habitation
L'assurance garantie locative
L'assurance tous mobiles

NOUS CONSULTER

Assurance pour vous protéger au quotidien**

La protection juridique

NOUS CONSULTER

Assurance Emprunteur

NOUS CONSULTER

Assurance de la Banque au Quotidien

	Standard	Premium
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus¹	24 €/AN/COMPTE	50,40 €/AN/COMPTE
SécuriWEB	15 €/AN/COMPTE	30 €/AN/COMPTE

** Votre devis sur www.credit-agricole.fr/ca-corse

* Espace Economique Européen soumis au règlement UE n°2021/1230. Dans la zone euro, pour les ordres en euro < 50000 € comportant l'IBAN et le RIB complets et frais partagés.

¹ La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit à partir du 17/05/2017

Prix	Tranches de découvert
16,20 €/AN/COMPTE	≤ 500 €
24 €/AN/COMPTE	de 501 € à 2 000 €
36 €/AN/COMPTE	> 2 000 € Plafond d'indemnisation 3 000 €/SINISTRE/AN

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE : mentions légales

Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse régionale de Crédit Agricole de la Corse en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 025 177 (<http://www.orias.fr> → www.orias.fr).

Les contrats sont souscrits auprès des entreprises suivantes, régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 :

PACIFICA S.A., au capital entièrement libéré de 442 524 390,00 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS.

Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865.

Les contrats d'assurance dommages

Le risque Perte d'emploi

PREDICA - S.A., au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris

Les contrats d'assurance décès et d'assurance dépendance.

Les contrats Financement Obseques (contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam).

Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation.

CAMCA Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053.

Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE, SécuriWEB, SécuriBUDGET, SécuriPROTECTION, SécuriEPARGNE, SécuriLIVRETS, SécuriZEN, SécuriCOMPTE Découvert et SécuriTRESORERIE.

EUROP ASSISTANCE - Société Anonyme au capital de 48 123 637 €, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 451 366 405, sise 2 rue Pillet-Willi, 75009 PARIS.

Les prestations d'assistance des contrats « Garantie Assistance décès », « Vers l'Autonomie Assistance » et « Assistance Obseques ».

APRIL - S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727. Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (<http://www.orias.fr> → www.orias.fr).

Les contrats d'assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans.

Produit conçu et géré par APRIL International Care France et assuré par **Axera Prévoyance** (pour la garantie frais de santé et individuelle accident), **Chubb Européen Group SE** (pour les garanties assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, stages et locatives et assurance bagages) et **Soucia PJ** (pour la garantie assistance juridique). NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.

Les prestations d'assistance Obsèques sont mises en œuvre par **EUROP ASSISTANCE FRANCE**, société par actions simplifiée au capital de 5 316 384 €, dont le siège est sise 11 - 17, avenue François Mitterrand, 93210 Saint-Denis, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 403 147 903 RCS Bobigny, et par **PREVISEO OBSEQUES SA** au capital de 500 000 €, siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, 409 866 RCS Paris. (pour la garantie assistance juridique). NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.

¹ La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).



Succession

Frais de dossier succession

- Actif ≤ 1500 €
- Actif > à 1500 €

GRATUIT

1 % DE L'ACTIF AVEC UN MINI DE 99 €
ET UN MAXI DE 693,50 €

Règlement succession vers une autre banque

4,60 €

Frais de gestion annuels

(lorsque le dossier de succession est traité
durant une période supérieure à 12 mois)

93,80 €/AN



Bon à savoir !

Le montant des avoirs pris en compte pour les frais d'ouverture et de traitement du dossier de succession correspond à 100 % des avoirs des comptes individuels et à 50 % des avoirs des comptes joints, à la date du décès.



Autres Services

Protection des particuliers

- la télésurveillance ¹

Formule initiale à partir de 19,90 €/MOIS
Formule intégrale à partir de 29,90 €/MOIS

- la téléassistance à domicile ²

à partir de 29,90 €/MOIS

- la téléassistance mobile ²

à partir de 42,90 €/MOIS

¹ Prestation de télésurveillance exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le CA agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 €, Siège social : 13, rue de Belle Ile 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS - N° TVA FR 19 799869342 - Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2113-07-09-20140389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

² Les contrats de téléassistance sont proposés par NEXECUR Assistance, Groupe Crédit Agricole, Siège social : 13 rue de Belle Ile 72190 COULAINES - SAS au capital de 23 450 € - SIREN 515 260 792 RCS LE MANS - N° TVA FR 88 515260792 - Code APE : 9609Z - DECLARATION SERVICE A LA PERSONNE N° 515260792 effectuée en décembre 2014.

Magazines Offre réservée aux clients du Crédit Agricole

Merci pour l'info Prestige (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements "Les experts" de Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourinfo.fr
- Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Dossier Familial, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)

48 €/AN

+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) et ses guides pratiques livrés à domicile

38,08 €/AN

Merci pour l'info Premium (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements "Les experts" de Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques, en version numérique

18 €/AN

+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) et ses guides pratiques livrés à domicile

38,08 €/AN

Merci pour l'info Essentiel (version numérique)

- Accès au service de renseignements "Les experts" de Merci pour l'info : 2 demandes / an
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques, en version numérique

12 €/AN

+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) et ses guides pratiques livrés à domicile

38,08 €/AN

Abonnement papier et numérique Offre réservée aux clients du Crédit Agricole

Santé magazine

(Abonnement de 12 numéros /an, précédé de 3 numéros offerts)

31,60 €/AN

Détente Jardin

(Abonnement de 6 numéros /an +1 hors-série/an, précédé de 2 numéros offerts)

22,90 €/AN

Régal

(Abonnement de 6 numéros /an +2 hors-séries/an, précédé de 2 numéros offerts)

27,90 €/AN

Maison Créative

(Abonnement de 6 numéros /an +1 hors-série/an, précédé de 2 numéros offerts)

23,90 €/AN

Détours en France

(Abonnement de 8 numéros /an +3 hors-séries/an, précédé de 2 numéros offerts)

49,80 €/AN

Plus de Pep's

(Abonnement de 6 numéros /an, précédé de 1 numéro offert)

19,90 €/AN

Parents


(Abonnement de 9 numéros /an +1 hors-série/an, précédé de 2 numéros offerts)

25,90 €/AN



Bon à savoir !

Service clients Uni-Médias : pour toute question relative aux publications

 **N°Cristal 09 69 32 34 40**

APPEL NON SURTAXE

Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MEDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible à tout moment auprès d'Uni-Médias.



Résoudre un litige

SIGNALER UNE DIFFICULTÉ, UNE INSATISFACTION OU UN DÉSACCORD

Quelle que soit votre réclamation bancaire, vous pouvez contacter :

- **Votre conseiller** dans votre agence : il reste votre interlocuteur privilégié, adressez-vous à lui en premier lieu.
- **Le Service Client** : si la réponse apportée par votre conseiller ou le directeur de votre agence ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le Service Client en charge des réclamations :
 - Par voie postale à : Service Qualité Clientèle, 1 avenue Napoléon III, CS 20308, 20700 AJACCIO CEDEX 9
 - ou par le formulaire présent sur www.credit-agricole.fr/ca-corse, rubrique Réclamation et médiation
 - ou par téléphone au 04 95 29 33 33, choix 4
- **Nous vous répondons** : Notre objectif est de répondre rapidement à toutes vos insatisfactions mais parfois la complexité des sujets peut augmenter les délais de réponse.
- **L'agence ou le Service Client** s'engage à vous confirmer la prise en charge de votre réclamation sous 10 jours ouvrables, et à vous apporter une réponse au plus tôt et dans un délai de deux mois, maximum.

Cas particuliers :

- Si la réclamation porte sur les services de paiement, nous nous engageons, conformément à la réglementation, à vous apporter une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, sauf situations exceptionnelles où la réponse vous sera apportée au plus tard dans les 35 jours ouvrables.
- Si la réclamation porte sur un contrat d'assurance (hormis sa commercialisation) et que la réponse de notre Service Client ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le Service Client de la compagnie d'assurance concernée.
(coordonnées disponibles sur : www.ca-assurances.com).
- Concernant les contrats assurés par CAMCA, les réclamations sont à adresser :
CAMCA service clients, 53, RUE DE LA BOETIE, 75380 PARIS CEDEX 08

LES RECOURS EXTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

Si votre agence et le Service Client n'ont pu répondre à votre insatisfaction, le Crédit Agricole de la Corse a mis en place une procédure de médiation.

Vous pouvez consulter la charte de la médiation sur notre site : www.credit-agricole.fr/ca-corse

Quelle que soit votre réclamation bancaire, que vous soyez client ou non client (bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie, mandataire, ayant droit, utilisateur de nos Guichets Automatiques Bancaires, ...), vous pouvez contacter :

- **Le médiateur bancaire** (dit de la consommation). Si la réponse apportée par notre Service Client ne satisfait pas le client, et que le litige concerne un produit bancaire ou la commercialisation d'un produit d'assurance, il peut contacter gratuitement le Médiateur bancaire. C'est également le cas lorsque le réclamant n'a pas obtenu réponse à sa 1^{ère} réclamation écrite dans un délai de 2 mois (à compter de la date d'envoi de la réclamation écrite ou à défaut de pouvoir produire cette info, la date de réception dans la banque).

NB : Dans le cas d'une contestation d'opération de paiement non autorisée, la réglementation DSP2 fait courir ce délai à partir de la date de réception. Le Médiateur bancaire sera saisi au choix :

- Par courrier à l'adresse suivante : Monsieur Xavier De Kergommeaux le Médiateur de la Consommation auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Corse. 68, Avenue d'Iéna 75116 PARIS
- Par email : ker@kergommeaux-mediateur-consommation.fr
- Sur le site internet : www.kergommeaux-mediateur-consommation.fr

Pour les autres cas :

- **Le médiateur assurance**. Pour tout litige relatif aux contrats d'assurance (hormis la commercialisation), vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur de l'assurance :
 - Par courrier à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09
 - Ou sur le site internet : www.mediation-assurance.org/

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)**. Pour tout litige relatif à des produits ou services financiers, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) :



- De préférence par formulaire électronique sur le site internet de l'AMF : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>
- Ou par courrier postal à l'adresse suivante :
Nom : Monsieur Le Médiateur Courrier : Autorité des Marchés Financiers - Le Médiateur - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 2

- **La plateforme européenne**. Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, vous pouvez recourir à la plateforme européenne du règlement en ligne des litiges : webgate.ec.europa.eu/odr

Ces conditions sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Cet extrait des tarifs tient compte de la TVA en vigueur à la date d'édition de ce document pour les opérations et services concernés. L'absence de contestation par le client dans un délai de 2 mois après réception de ce document, vaut acceptation des nouveaux tarifs (loi n°2001-1168 du 11/12/2001).

Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

(Article D.312-1-1 I.A. du code monétaire et financier)

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Cartographie des zones européennes



¹ Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1^{er} février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.



LE TRI
+ FACILE



Document informatif à vocation non-publicitaire

12/2024 - Réf. G12000 - Édité par la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA CORSE. Société coopérative à capital variable, établissement de crédit de droit français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, 4 place de Budapest, 75436 Paris Cedex 09), société de courtage d'assurance ou de réassurance immatriculée au registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 025 177. Titulaire de la carte professionnelle Transaction numéro CPI 2001 2021 000 000 020, délivrée par la CCI de CORSE bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrée par CAMCA 53, rue de la Boétie 75008 PARIS. Siège social : 1, avenue Napoléon III – CS 20308 - 20700 AJACCIO CEDEX 9. RCS D782989206 AJACCIO. Identifiant CITEO : FR234305_03CMEN - www.credit-agricole.fr/ca-corse